

ARRETE ARS-PDL/DG/DST/2024/28

***relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 15 février 2023 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2024/22 du 6 novembre 2024 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2024/25 du 18 décembre 2024 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

Article 1

La commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Un représentant du conseil régional

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
- Suppléant : **M. Romann KERMANAC'H**, conseiller régional

b) Deux présidents de conseil départemental, ou leur représentant

- Titulaire : **la présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire**, ou sa représentante, **Mme Marie-Paule CHESNEAU**, vice-présidente du conseil départemental
Suppléant : **Mme Françoise DAMAS**, vice-présidente du conseil départemental
Suppléant : **Mme Marie-Pierre MARTIN**, vice-présidente du conseil départemental
- Titulaire : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

c) Un représentant des groupements de communes

- Titulaire : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant des communes

- Titulaire : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- Titulaire : **M. Guillaume CHATELAIN**, représentant de l'association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés
Suppléant : **Mme Jacqueline HOUDAYER**, représentante de France Assos Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Dominique CHARTON**, représentante de France Assos Pays de la Loire
- Titulaire : **M. Vincent MEIGNAN**, représentant de l'association AIDES région Pays de la Loire
Suppléant : **M. Karim SAMJEE**, représentant de l'association française des diabétiques
Suppléant : **Mme Christine DUFFAUD**, représentante de Polio-France-Glip
- Titulaire : **M. Philippe HULIN**, représentant de l'UNAFAM
Suppléant : **M. Loïc JAMOTEAU**, représentant du comité de défense des hôpitaux et des maternités
Suppléant : **Mme Catherine HERNIOTTE**, représentante de l'association JALMALV
- Titulaire : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap
Suppléant : **M. Bernard MALETTE**, représentant de l'UNAPEI Pays de la Loire
Suppléant : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie

b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
Suppléant : **M. Pierre CHEDOR**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDCA 53
Suppléant : **Mme Nadine ROBERT**, représentant de l'union territoriale interprofessionnelle CFDT au CDMCA 44

c) Un représentant des associations de personnes handicapées

- Titulaire : **Mme Catherine DELAUNAY**, représentante de l'association accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels (APIDV) au CDCA 49
Suppléant : **Mme Marie-Eve VIARDE**, représentante de l'association Handicap'Anjou au CDCA 49
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 3 : Un représentant des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Un représentant des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC
Suppléant : **M. Jean-Yves TRINIDAD**, représentant CFTC
Suppléant : *Pas de désignation*

b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME
Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentant CPME
Suppléant : *Pas de désignation*

c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- Titulaire : **M. Eric JANAN**, élu de la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Céline PALVADEAU**, directrice régionale des ressources humaines à la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- Titulaire : **Dr Paul BOLO**, représentant Médecins du Monde
Suppléant : **M. Jean-François ROSSIGNOL**, représentant l'URIOPSS
Suppléant : *Pas de désignation*

b) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- Titulaire : **M. Johan JARDIN**, président de la CARSAT Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Sofi LEROY**, administratrice CARSAT Pays de la Loire
Suppléant : **M. Philippe RANCHE**, administrateur CARSAT Pays de la Loire

c) Un représentant des caisses d'allocations familiales

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
Suppléant : **M. Jean-François DORSCHNER**, administrateur de la CAF de la Sarthe
Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant de la mutualité française

- Titulaire : **M. Didier FAUCHARD**, représentant de la Mutualité française
Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, représentante de la Mutualité française
Suppléant : **Mme Cécile SPENDER**, représentante de la Mutualité française

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

- Titulaire : **Dr Estelle LEGEARD**, médecin directrice du service santé étudiants de Nantes Université
Suppléant : **Mme Marie NÉGREL**, conseillère technique de service social de la rectrice
Suppléant : *Pas de désignation*

b) Un représentant des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
Suppléant : **Mme Anne SAINT-LAURENT**, directrice du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
Suppléant : *Pas de désignation*

c) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Titulaire : **Dr Nathalie JANNIN-BURONFOSSE**, médecin cheffe du service PMI – santé publique du conseil départemental de Loire-Atlantique
Suppléant : **Dr Béatrice COINTEPAS**, adjointe au médecin cheffe de service PMI – santé publique du conseil départemental de Loire-Atlantique
Suppléant : *Pas de désignation*

d) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, représentant de l'IREPS
Suppléant : **Mme Roselyne FORTUN**, représentante de l'IREPS
Suppléant : *Pas de désignation*

e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Titulaire : **Dr Jean-François BUYCK**, directeur de l'ORS Pays de la Loire
Suppléant : **Mme Arièle LAMBERT**, directrice du CREA
Suppléant : **Mme Richelle HOUNKPATIN**, conseillère technique au CREA

f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement

- Titulaire : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) à d) Un représentant des établissements de santé ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Titulaire : **Mme Viviane JOALLAND**, directrice générale adjointe, Institut de Cancérologie de l'Ouest
Suppléant : **Mme Marion LALOUE**, directrice des affaires juridiques, Institut de Cancérologie de l'Ouest
Suppléant : *Pas de désignation*

e) et f) Un représentant des gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées

- Titulaire : **M. Eric DUPREZ**, vice-président de l'URIOPSS
- Suppléant : **Mme Eugénie MALANDAIN**, représentante de l'URIOPSS, chargée de mission et conseils politiques de l'autonomie, santé, santé mentale
- Suppléant : **Mme Valérie DEMARLE**, représentante de l'URIOPSS, directrice générale de l'association Montjoie

o) Deux membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

- Titulaire : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens
- Suppléant : **Mme Sonia VICAT**, représentante de l'URPS orthoptistes
- Suppléant : **Dr Carine VERRELLE**, représentante de l'URPS pharmaciens

- Titulaire : **M. David GUILLET**, président de l'URPS infirmiers
- Suppléant : **Mme Charlotte VALLON**, représentante de l'URPS pédicures-podologues
- Suppléant : **Mme Stéphanie VILAIN**, représentante de l'URPS infirmiers

Article 2

Le secrétariat de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DST/2024/22 du 6 novembre 2024 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 5

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le 18 décembre 2024

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

signé Jérôme JUMEL